# L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 OCTOBRE 1865. Entre les rues Bienville et Conti


NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 25 OCTOBRE.

☞ MM. Drake & Markham, rue de Camp No 56, ont encore quelques-unes de leurs jolies chasseuses de demoiselles et d'enfants.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

FEUILLETON.
Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.
Et à la troisième page, nombre d'annonces.

*Ventes à l'encan de ce jour.*
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman & Marks, au No 36 de la rue de Chartres, —Marchandises sèches, liquorie et cordes à coton.
Par G. Lonsmann, au No 69 de la rue de Chartres,—Draps, cassimirs, étoffes à robes, &c.
Par le même,—Coton blanc et couvertures grises.
Par E. M. Jacobs, au Monde de Passage de la Bourse, —Marchandises sèches, meubles, &c.
Par D. H. Murphy, à l'entrepôt St-Louis,—Cordes sur la Levée, au pied de la rue Gravier,—Pommes.
Par Montgomery & Stoe, 170 Tchoupitoulas, à 10 heures,—Grande vente de quincaillerie.
Par R. Gutierrez, rue St. Louis, entre Chartres et Royale,—Grande vente de beaux meubles, composés et vitrières pour meubles &c.
Par S. Turpin, à son magasin d'encan,—Eaux-de-vie vins, liqueurs, absinthe, Kigh et cigares de la Havane.

**Colonies Françaises.**

Les renseignements que nous avons publiés sur la reorganisation du travail dans les colonies françaises donnent quelque intérêt aux résultats obtenus par la production agricole à l'aide des différentes mesures adoptées dans ces îles pour la réglementation du travail des immigrants et des affranchis. On trouvera dans les extraits de correspondances que nous reproduisons ci-dessous les rendements des récoltes pour cette année. Nous signalons en passant l'application faite à la Martinique du principe de l'assurance pour la création de grandes sucreries. Il y a là une idée féconde que l'on pourrait mettre à profit en Louisiane pour reconstruire les usines détruites pendant la guerre et faciliter la transformation en culture des grandes habitations, que les propriétaires sont obligés de laisser en friche faute de capitaux autant que faute de bras. Nous aurons occasion de revenir sur le parti qu'on peut tirer de cette idée en traitant de la reorganisation du crédit foncier dans notre Etat, et nous citerons à ce sujet ce qui a été fait dans les colonies pour tirer les propriétaires d'esclaves, sous l'une situation, qui était plus déplorable encore que celle dans laquelle se trouve nos habitants par suite de la guerre.

Voici les correspondances que nous trouvons dans nos journaux parisiens.

Nous lisons dans le Moniteur de la Réunion, en date du 12 août :

Notre gouverneur vient de prendre une décision favorable aux intérêts de notre agriculture. Récemment il a été constaté à Maurice que l'alcool produit par la distillation du goudron de houille, désigné par les chimistes sous la dénomination d'acide phénique, a la propriété de détruire le *boxe* et les autres insectes nuisibles à la canne. Or, cet acide n'était pas frappé sur notre tarif de douanes. Fallait-il le laisser dans la catégorie des produits chimiques ou devait-on le soumettre, par voie de prohibition, ou bien le traiter par assimilation comme le goudron de houille dont il est le produit distillé, ce qui lui assurerait l'admission en franchises par notre pavillon. C'est à cette dernière interprétation qu'a cru devoir se rattacher notre gouverneur. L'essai de cet acide, déjà fait sur plusieurs plantations en a donné d'excellents résultats.

Nos prévisions à l'endroit de la campagne sucrière de 1864 ne se sont point réalisées. Nous avons produit depuis plusieurs mois sur 40,000,000 de kilogrammes d'une somme arrivée à 39,916,403 kil., chiffre des exportations relevé le 5 de ce mois. C'est 1,000,000 de kil. de plus que l'année dernière, cependant nous sommes encore loin de nos belles récoltes de 1860 et de 1861 qui avaient fourni à l'exportation près de 50 millions de kil. de sucre.

On nous écrit de la Martinique, en date du 12 août :

Le mois de juillet, le premier de l'hivernage, a fourni à nos états de douanes un contingent de 2,680,203 kilog de sucre brut qui ont été expédiés en France, et de 2,703 kilog de sucre d'usages qui ne sont répartis entre les îles Anglaises, Saint-Thomas et la Trinidad. Pendant les sept premiers mois de cette année, nous avons exporté 21,677,471 kilog de sucre contre 17,407,928 pendant la même période de 1864, soit une augmentation de près de 2 millions de kilogrammes, et il reste presque partout encore une solde de récolte à enlever. C'est un point sur lequel on osait à peine compter en raison du mauvais temps que nous avons eu à subir la forte roulaison et l'enlèvement des cannes.

La nouvelle sucrerie puissante, vient de s'établir ici pour l'établissement d'une grande usine de 6 à 8,000 barriques, aux portes de Saint Pierre, au lieu dit la Galère. Les actions de la société seront de 1,000, de 500, de 250 et de 100 francs, afin que des fondateurs, en donnant un encouragement, et de placer le plus grand nombre possible de petites coupures, de manière à ce que le moindre ouvrier de l'usine ou de la ville de Saint-Pierre et jusqu'aux travailleurs aspirant à la liberté aux habitations qui fournissent la canne, puissent en facilement et sûrement devenir actionnaires, afin de rester personnellement à la prospérité de la société. C'est, comme on le voit, dit le journal *les Antilles*, qui donne cette nouvelle, une application en grand de l'association dans ce qu'elle a de plus large et de plus populaire.

A la Guadeloupe, comme ici, le mauvais temps persiste tout le mois de juillet aussi la récolte n'a-t-elle a peu près chose ou tout au moins sur une échelle presque partout quant à la campagne sucrière, l'état des plantations en général fait entrevoir les plus belles espérances. L'exportation sucre brut, au 31 juillet, s'élevait à 20,258,415 kilog. Si l'on y ajoute le sucre qui reste en magasin et celui qui provisionne des cannes dont il faut renvoyer la coupe à l'arrière-saison, il y a présumer que la récolte totale dépassera 26 millions kilog. (50,000 barriques).

**OCCUPATIONS DES GENERAUX CONFEDERES.**

Dans l'exposé suivant fait par le *Herald* de New York des occupations auxquelles se livrent aujourd'hui les généraux confédérés rentrés chez eux, il y a de nombreuses erreurs et des choses hasardées ; mais l'aperçu peut être vrai en général et nous le reproduisons sans en garantir l'exactitude :

Les généraux rebelles, comme les soldats fédéraux rentrent paisiblement dans la vie civile. Le général Lee vient d'être installé avec une grande modestie comme président du collège de Washington à Lexington, Virginie. Le général Johnston a recherché la présidence d'une compagnie de chemin de fer, et ayant échoué pour des raisons politiques ou de solliciteurs, il tâche encore d'obtenir la même position dans une autre compagnie. Le général Humphrey a été élu gouverneur du Mississippi, et un autre général rebelle a été élu au Congrès dans le même Etat.

Le général Mansfield Lovell cultive des navets et des squashes et se livre à d'autres occupations agricoles (*pub. hyperon Stye*, dans une ferme du Sud. Un autre général est inspecteur de docks à la Nlle-Orléans. Le général Tappan a été reçu au commerce du fer et du papier à Vicksburg. Robert H Anderson est rentré dans le bureau de M. M. Morrell dans les affaires de banque à Savannah. Sam M. Anderson de Nashville, qui se vantait d'avoir tiré Andy Johnson à apprêter la candidature de Brackinridge en 1860, attend son parton tranquillement à Nashville. William B Bate a repris son état d'avocat à Pulaski, Tennessee, pendant que A. Battle a fait de même à Gallatin et George Maury à Hathville. Beauregard et Bragg ont perdu sérieusement et quitteront leurs terres le premier sur *l'Esplanade* et le dernier dans la paroisse Lafourche.

Ajoutons encore que Beauregard qui n'a pas de plantation sur la rive de l'Esplanade et qui a été nommé surintendant du chemin de fer de Jackson)

Henry L. Benning, trouvant qu'il n'y a pas d'abri le gouverneur de la Georgie était entêté par la nomination d'un gouverneur provisoire est rentré aux affaires de procédure devant les cours de Columbus, Albert G. Blanchard reste sur sa plantation en Louisiane. Milledge L. Bonham, Samuel McGowan et James Connor sont de prééminents en état dans la Caroline du Sud pour le Congrès ces Etats Unis George B. Crittenden est retourné au Kentucky dans sa famille et de son frère, se contentant de pêcher sérieusement et de se bien conduire à l'avenir *Gen.* F. Cleburne partage son attention entre ses [illegible] et impériales de chevaux et, comme *Gen. Pole*, il s'engage dans des paris extrêmement [illegible]. Le Gen. Longstreet est [illegible] dans l'Alabama, et Buckner compte après le bien [illegible] de la classe à Chicago et à Louisville.

Mahone est retourné sur le théâtre de son premier acte de trahison à Portsmouth. Forrest exploite un moulin à scie sur le Mississippi Wade Hampton est dans la Caroline du Sud, essayant de réarranger sa ferme, qui avait été livrée à une telle désolation par Sherman, qu'il n'y a pu trouver un cheval pour se transporter à la convention de Columbia. William T. Martin, du Mississippi, a été assez heureux pour retrouver sa plantation en bon ordre, et il la cultive maintenant suivant le système du travail libre. Henry W. Hilliard est chez lui dans l'Alabama, tâchant de prouver qu'il a toujours été unioniste, et probablement réussira. Le général Jordan est à écrire pour les revues du Nord, et tous les autres ont repris leurs vieilles positions dans les tavernes des villes du Sud. Ainsi les généraux rebelles ont plus de loisir maintenant dans leurs occupations, sinon plus de gloire, qu'il n'en ont eu dans les quatre dernières années.

FOIRE A L'OPERA.—Le clôture de la foire au profit de l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District, est positivement fixée à demain, jeudi. Il ne reste donc plus que deux soirées de plaisir au public nombreux qui se presse dans la salle de l'Opéra depuis que les dames de la Nlle-Orléans y ont établi leur charmant bazar. Nous espérons que ces deux dernières soirées seront productives.

HABILLEMENTS EN GROS — MM. L. W. Lyons & Co, Nos 26, 28 et 30 de la rue St Charles, à l'angle de la rue de la Commune, viennent de faire l'ouverture d'un immense stock de vêtements confectionnés qu'il vendra en gros, au commerce de détail, à des prix extraordinairement réduits. Voir l'annonce.

☞ On appelle l'attention des médecins sur un beau cheval de cabriolet, qui est à vendre, et que l'on peut voir aux écuries de M. Laborde' coin Bourbon et St. Louis.

EMPORIUM DE VETEMENTS DE JEUNES GARCONS—Les familles, gardiens et autres, trouveront toujours dans le vaste magasin de MM L. W. Lyons & Co, rue St-Charles No. 26, toutes sortes de vêtements d'automne et d'hiver pour les jeunes garçons. Ces vêtements de la dernière mode, avec chemises et autres articles de linge, seront cédés à bas prix.

Grande manufacture d'habits au Sud —La maison L. W. Lyons & Co. possède non seulement aux Nos. 26, 28 et 30 de la rue St-Charles à l'encoignure de la rue Commune, un immense dépôt d'habits du genre le plus nouveau et le plus élégant, mais elle en fait encore confectionner sur commande, et ses coupeurs savent rivaliser de goût avec les meilleurs coupeurs des Etats-Unis. Nous ajouterons à cela que ces draps sont les plus fins et en même temps des plus forcés, et que ses prix sont des plus modérés.

FABRIQUE DE LINGE FAIT ET DE VETEMENTS —Ceux qui connaissent bien le climat de la Louisiane savent qu'on peut avoir en un jour deux climats et même trois, l'été, l'automne et l'hiver. Il faut donc se précautionner contre une température si variable et se pourvoir de toutes sortes d'habits. Ces habits ne peuvent se trouver que dans les vastes assortiments des grandes maisons de confection, et c'est à ce titre que nous recommandons au public l'immense établissement de MM L. W Lyons & Co., qui occupe les Nos 26, 28 et 30 de la rue St-Charles au coin de la rue de la Commune où l'on trouve des milliers de vêtements tout faits et l'on se réfère les avoir de commande. —Voyez l'annonce.

## CHRONIQUE LOCALE.

UN SOLDAT DE COULEUR—Lundi soir, un soldat nègre vint se placer dans la partie de la galerie de l'Académie de Musique réservée exclusivement aux blancs ; le commissaire, M. Vigo, lui dit de se retirer et d'aller occuper en siège destiné aux personnes de couleur. Il n'y refusa M. Vigo le saisit alors par le bras et voulut l'emmener de force ! le soldat le renversa et le frappa. Cette scène jeta le désordre dans la salle et beaucoup de spectateurs, effrayés, quittèrent le théâtre. Plusieurs attachés de l'établissement vinrent au secours du commissaire et l'aidèrent à arrêter le soldat qu'on livra aux policemen.

Le prisonnier se nomme Robert Lesson et appartient à la compagnie D, de 73e de couleur des Etats-Unis. Il a été traduit, hier matin, devant le Prévôt qui a rendu la décision suivante :

" Il y a, dans chaque théâtre, un endroit réservé aux personnes de couleur et celui-ci n'est pas le droit d'occuper d'autres sièges. Lorsqu'elles le font, il est du devoir du commissaire de les reconduire à leurs places. Il appert que le défendeur fut requis, d'une manière convenable, de se retirer, et qu'il s'y refuse ; la force, alors, devenait nécessaire. Il ne semble point qu'il ait été fait usage de plus de force qu'il n'en fallait pour enlever le défendeur de l'endroit, après qu'il eut refusé de se retirer. Si le défendeur s'était plaint à ce tribunal d'avoir été frappé, comme soldat, par ses citoyen, j'aurais pu les envoyer, mais lorsqu'un soldat frappe un citoyen, il est de mon devoir de le punir. Le défendeur est coupable ; je le condamne à trois mois de geôle de police.

NOMINATIONS — Les nominations suivantes ont été annoncées, hier, dans les bureaux du Gouvernement :

Modemond Hébert, juge de paix et Oscar Aébert, constables du deuxième ward d'Ouest Baton Rouge.

N. W. Holt, juge de paix et notairé de la paroisse Morehouse.

Wm Robertson, notaire de la paroisse St Martin.

UN NOUVEAU COMMISSAIRE DES RUES.—M. Samuel Jamison, de la maison Money & Jamison, entrepreneurs, a été nommé, hier, commissaire des rues en remplacement de M. McCarron.

Nous ignorons si M. McCarron est démissionnaire ou s'il a été destitué.

DUELLISTES.— Le recorder Gastinel a condamné, hier, à cinq piastres d'amende Henry Spence et Edward Alexis, hommes de couleur, qui avaient voulu de se battre en duel.

ARRESTATION.—John Casey et Wm McDonald, jeunes garçons, ont été arrêtés, hier, sur le bateau à vapeur "Magnolia". Ils sont accusés de s'être enfuis de Mobile où ils ont, dit-on, volé du coton.

VIANDE GATEE.—Louis Foster, boucher du marché de Pork, troisième District, a été condamné, hier, à cinquante piastres d'amende, par le recorder Gastinel, pour avoir vendu de la viande gâtée.

VOL DE COTON.—Les policemen du Premier District ont fait des arrestations pour vol de coton.

## LES NEGRES DE LA GEORGIE.

Une correspondance de Savannah, adressée au New York *Herald*, contient le passage suivant qui comptera comme toute autre chose parmi les matériaux à l'aide desquels sera écrite plus tard l'histoire de notre époque.

Les habitants qui reviennent des districts agricoles déclarent que la question du travail des nègres est, d'une manière complète, réglée dans la négative. L'esprit de liberté est représenté comme tels vif parmi eux et l'antipathie des planteurs est telle que l'idée de faire une réunion d'après principes, paraîtrait pour l'entretien de leurs familles, a été abandonnée par la plupart d'entre eux. Les fermiers portent leurs regards vers l'ère prochaine du gouvernement civil avec l'espoir que les dispositions de la loi contre le vagabondage, etc., pourront engager les noirs à travailler.

Mais le plan adopté pour le moment est de ne passer d'eux autant que possible, puisqu'il a été démontré qu'on ne pouvait attendre d'eux un travail régulier même avec un salaire suffisamment rémunérateur. Dans les plantations où beaucoup de nègres ont été employés jusqu'à présent, on n'en prévoit une halt ou dix l'année prochaine. En attendant, les champs de maïs et de patates sont pillés ; les cochons, moutons et bestiaux de tout genre sont volés et disparaissent, et quant au coton, le seul moyen de le garder est de s'asseoir dessus avec une carabine dans la main.

Telle est la triste solitude du chaos qui règne dans l'intérieur de l'Etat. Naturellement, toutes les affaires cessent aux portes des nègres qui s'étendent dans les villes où ils n'ont pas d'occupation visible. Le sentiment général est que, si l'on ne parvient pas à faire sentir aux nègres le poids d'une loi plus rigoureuse, ils deviendront un terrible fardeau pour les affaires et la société.

## LES NEGRES DE DAHOMEY.

La *Revue Cadméenne* de Troyes publie l'extrait suivant d'une lettre récente écrite du Dahomey par l'un des missionnaires qui évangélisent le pays :

" Le nègre est ici un peu moins sauvage que sur les points des environs de la côte : on prêche du blanc, du missionnaire surtout, il est timide et doux comme un agneau ; d'un amour peu stable, et le plus souvent faint, il obéit aux instincts et ne tient toujours sur le qui vive. Il dit son maître, car ici ils sont tous esclaves les uns des autres. Pierre a Paul pour esclave, Paul a Jean, Jean a Antoine. Mais Pierre, qui, par un seul esclave, en a quelquefois des centaines, est lui-même esclave du Cabécière, autorité du pays.

" Tous les sauvages sont en général d'une grande taille et ont le corps bien fait jusqu'au cou. Mais quand on passe à la figure, on dirait des monstres : de grosses lèvres, une large bouche, un nez très épaté, une chevelure très crépue, point de barbe ; ils se rasent la tête de toutes les manières. Enfin, figurez-vous tout ce que vous pourrez de plus fantastique. Ils sont tous marqués à la figure avec un instrument tranchant : il y en a sur la figure desquels j'ai compté jusqu'à vingt-cinq marques.

" Ici la femme est un être abominable, sans pudeur, sans honte et méchante comme la vipère. On la voit, la pipe à la bouche, courir ils danse en danse, et se livrer ainsi du matin au soir à toutes sortes d'orgies et de crimes. Il y a possibilité de rumeur les hommes, mais on a presque rien à espérer des femmes.

" Le noir, quand il s'agit de travailler, est d'une mollesse ! Ne pas pouvoir remuer les jambes. Le roitu est aussi nécessaire à ces gens qu'à nous la nourriture. Ils travaillent peu, mais ils vivent de peu ; le peu produit sans culture tout ce qui lui est nécessaire. Quelques fruits et quelques racines, voilà la nourriture des sauvages.

" Le blanc, sur la côte d'Afrique, ne peut voyager qu'en hamac, c'est à dire porté par les noirs. Si le voyage est un peu long, de 4 à 5 mettent en grand nombre. Lorsque je suis allé à Godome, à Kotano et à Porto-Novo, ils étaient dix huit pour me porter ; il chantent, ils dansent, c'est un charivari à briser la tête la plus solide. Il arrive quelquefois que le blanc n'est pas content de son monde, et cela arrive assez souvent : il se lève du hamac, prend son bâton, et là, à tour de bras, en donne une dizaine de coups à chacun ; tout pleure, tout crie, on croirait qu'il a tout tué, mais il n'en est rien : quand il leur ordonne de continuer la route, ils le font avec grande délicatesse dans le hamac, ils chargent sur leur tête et se mettent à courir, chantant, dansant, tout comme auparavant.

" Trente noirs se laissent frapper par un seul blanc, comme des enfants par le maître d'école, tandis qu'un seul fait au moins quinze de la force du blanc. Bien plus, un blanc armé d'un bâton mettra avec facilité une centaine de noirs en fuite. Cependant, que faudrait-il au nègre pour se venger du blanc ! Peu de chose : l'abandonner dans son hamac et fuir. Ils pourraient être sûrs qu'il ne sortirait pas de son droit ou ils le laisseraient et qu'il ne tarderait pas à devenir la proie des bêtes féroces : mais non, ce même blanc qui les frappe est pour eux un trésor ils donneraient tout leur vie pour la lui conserver.

" La famille n'est pas connue. Chaque homme a autant de femmes qu'il peut en nourrir et en acheter. Chacun a le droit de faire de ses femmes ce que bon lui semble, les vendre, les donner, les échanger tout comme il juge à propos. Chaque femme est obligée de nourrir ses enfants, et quand, devenus grands, le mari commence à besoin de leurs services, ils quittent la maison des sauvages, il les donne à un autre nègrier, et quelquefois la mère avec. Quand les femmes sont assez fortes elles subissent le sort leur mari et le portent vendre.

## FRANCE.

Correspondance du *Courrier des Etats Unis*.

Paris, 29 septembre 1865.

Nous armons contre Tanit. Cette nouvelle était si imprévue, on savait si peu que nos actions depuis plusieurs mois en instance auprès du bey pour obtenir justice de griefs sérieux, que dans le premier moment les imaginations ont pris le galop. Or, tout dépend d'une dernière réponse qu'on attend incessamment de Tunis. Cette réponse, on croit généralement et dans nos bureaux qu'elle sera favorable. Mais si cette attente n'est pas de mise on demande qui a désagréable au gouvernement impérial d'employer la force, mais seulement alors, le gouvernement impérial donnera l'ordre à la flotte de partir pour faire écouter par le bey l'argument terrible de la canonnade.

Les rumeurs relatives aux réformes continuent à se produire, en dépit des démentis officiels. Aujourd'hui, on nous annonce des modifications contraires à celles qui ont été faites jusqu'ici dans un sens libéral. A vrai dire, je n'y crois pas davantage qu'à celles qu'on annonçait vendredi dernier. Comment admettre en effet que le pouvoir, qui vient marcher dans les voies libérales, reviendra sur ce qu'il a fait ? Mais c'est bien la notre pays. On va d'un extrême à l'autre. On a écrit un beau jour, sans rime ni raison, que nous allions avoir la liberté absolue, et le jour où le démenti qu'on devait attendre arrive, on s'écrie qu'on va nous supprimer celle que nous avons. Tenons nous à une égale distance de ces exagérations. Entre elles, il y a place pour les espérances des amis du pouvoir et de la liberté. Je puis aujourd'hui vous affirmer qu'il est inexact que M Emile Ollivier ait retiré de l'empereur, sur la demande de Sa Majesté, un rapport sur la situation intérieure. Quant aux gens qui prétendent qu'au printemps l'armée française rentrera sur le Rhin, je ne sais où ils puisent leurs informations.

Le résultat des élections du département de l'Oise est définitivement connu. Je n'ose dire que le candidat du gouvernement a été nommé, puisque le gouvernement n'avait pas de candidat. Mais le député élu, M. Barthélemy, est connu par son attachement aux idées napoléoniennes. Les deux candidats de l'opposition n'ont réuni que dix mille voix. M. Barillon en a obtenu dix sept mille, ce qui constitue en sa faveur une majorité considérable. Le candidat a fait campagne sur la route, ils le mettent avec grande délicatesse dans le hamac, ils chargent sur leur tête et se mettent à courir, chantant, dansant, tout comme auparavant.

" Trente noirs se laissent frapper par un seul blanc, comme des enfants par le maître d'école, tandis qu'un seul fait au moins quinze de la force du blanc. Bien plus, un blanc armé d'un bâton mettra avec facilité une centaine de noirs en fuite. Cependant, que faudrait-il au nègre pour se venger du blanc ! Peu de chose : l'abandonner dans son hamac et fuir. Ils pourraient être sûrs qu'il ne sortirait pas de son droit ou ils le laisseraient et qu'il ne tarderait pas à devenir la proie des bêtes féroces : mais non, ce même blanc qui les frappe est pour eux un trésor ils donneraient tout leur vie pour la lui conserver.

" La famille n'est pas connue. Chaque homme a autant de femmes qu'il peut en nourrir et en acheter. Chacun a le droit de faire de ses femmes ce que bon lui semble, les vendre, les donner, les échanger tout comme il juge à propos. Chaque femme est obligée de nourrir ses enfants, et quand, devenus grands, le mari commence à besoin de leurs services, ils quittent la maison des sauvages, il les donne à un autre nègrier, et quelquefois la mère avec. Quand les femmes sont assez fortes elles subissent le sort leur mari et le portent vendre.

## ATTENTION.

**Grande vente de meubles.**

Nous appelons l'attention particulière des marchands et des familles à la vente importante de meubles, de chambres de salle à manger, comptoirs avec casiers, tables de nuit, bureaux, commodes, canapés, matelas, vermicelle, colonnes de lit, &c., qui aura lieu aux salons de vente de MM. De Gouin, entre Chartres et Royale (côté de la Ville Haity) par le ministère de Henri Gutierrez, encan-teur, qui a l'habitude d'avoir toujours les meilleurs objets à vendre. Voir notre vente de ce jour.

☞ M. D. E. Murphy, encanteur, vend 120 rouleaux de cordes, en vente à l'entrepôt St-Louis.

Marié, le 21 octobre 1865, à l'église de l'Annonciation, par le Rev. D. NARENS, de GRILLOTTE, de cette ville, M. A.-L. G. D. Durié, à Mlle JULIE G. A. D. L'U.

Il a plu au G. A. de PU. de recevoir le 1er SECONDO GIOVANNA. 96 de ce nom, à l'Est écrit de la R. Loge, sous le titre distinctif de "Les Amis Fidèles" et constituée et installée par les membres de la Loge et [illegible] sous le titre de [illegible] Loge, rue St. Louis, entre Carondelet et Royale.

Pour renseignements de Vén. M. L. Lyons, Secrétaire.

☞ Henri, messagerie, remarque à vendre la gaîté la plus Rive, partie de Shreveport pour Nlle Orléans, argent dû par le conducteur lui-même à Natchitoches, et dû à plusieurs d'un marché. Que la personne qui a trouvé cette gaîté veuille la remettre à l'adresse susdite ou en donner avis, afin que le propriétaire puisse la faire rentrer en possession.

25 oct—1

Avis aux passagers et aux expéditeurs.

Le bateau à vapeur SARATOGA, Capt. [illegible], partira pour [illegible] aujourd'hui, à 4 heures P. M. Etant bien connu pour sa célérité, il offre aux passagers et aux expéditeurs une occasion favorable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TITUS & CARTER, Agents.

Mercredi matin, 25 octobre.

Il ne s'est point opéré de changements importants sur le marché. Le coton, les mélasses et les provisions de l'Ouest sont encore calmes, mais fermes. Nous avons à enregistrer un mouvement plus marqué dans le sucre et il y a perspective de plus fortes transactions demain, les nouvelles favorables reçues aujourd'hui par le télégraphe en confirmant.

Le sucre ouvert est beaucoup demandé et un peu plus cher ; il s'est vendu à 9 1/2 et 9 3/4 et contre 150 hier soir, et a été à 10 1/2 à 10 3/4. Les détenteurs ont en général exigé 11c. Mais peu se sont montrés parmi les ventes $6000 en petites pièces, $7000, deux lots de $10,000 et $15,000 à 10 1/2 ; $4000 et $10,000 à 10 3/4 ; $50,000 à 10 3/4 contre 9 1/2 et 9 3/4 ; plus une partie de 150 à 10 3/4 ; $5000, deux lots de $10,000 et $15,000 à 10 3/4 ; $4000 et $10,000 à 10 3/4 ; $50,000 à 10 3/4 ; on cinq jours, plus une partie de 150 à 10 3/4 ; $5000, deux lots de $10,000 et $15,000 à 10 3/4 ; Quelques petits lots se sont vendus dans la journée à 10 1/2—Il n'est vendu que $1000 en demi planter américaines à 14c, et $600 à 14c.

Les changes étrangers ont resté fermes à la hausse d'hier, mais la demande a été peu considérable. Les ventes de matinée ont consisté en [illegible] vues à 15 1/4, 7700 (3000, 1200 et 4500) à 109 ; 4000 à 15 1/2 et 15c, 5000 et 10,000 à 15 1/4 ; plusieurs petites traites de banques à 15c. Il n'a rien été annoncé dans le change sur France. Nous cotons la sterling à 150 à 154 1/4 les traites commerciales et 155 à 156 celles des banques ; le change sur France à 5 65 à 5 72 1/2 les premiers et 5 52 1/2 à 5 63 3/4 les secondes.

Le change banque qui s'est détérioré hier, donne le change sur le Nord a été servie de plus plus pleine. Les transactions de hier consistent en $75 000 à vue sur New York à 3 pour cent d'escompte et une somme moins considérable à 3/4 ; $120 000 (40 000 et 80,000) à 2 7/8, $10 000 à 3, $45,000 (20,000 et 25,000) à 2 7/8, $10 000 à 3, trente jours à 4. Les banques et les banquiers ont tiré sur New York à 2 1/2 à 2 3/4 d'escompte. 2 3/4 a été le taux dominant. On a aussi payé quelques fortes sommes à 2 7/8.

Le cautionnement de la Banque d'Amérique a été versé à 9 3/4, ce qui est une nouvelle hausse. C'est la seule transaction qui ait été annoncée—Les actions de la compagnie du Gaz ont tenues à $146, et celles de la compagnie des citernes de fer de la ville à $153.—Il n'y a pas eu d'augmentation de vente de bons de la ville ; les [illegible] sont cotés à 81 à 82, et les demandes en faveur de chemins de fer à 70 à 73, suivant les compagnies.

Les billets de banques ont été peu recherchés aux cours antérieurs. $2000 de la banque de la Louisiane ont rapporté 38 cts à la piastre.

## BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
*Mardi soir, 24 octobre.*

COTON—La demande a été modérée, se maintient à l'ouverture du marché, mais avec changements apparents ne s'est opéré dans les particularités subsidiaires ; quelques petites ventes ont chargé de mains à de très bon prix, l'on remarque notamment à l'intérieur, tandis que quelques lots semblables à ceux qui ont été offerts ont été achetés à 32 c. pour le middling, 33 à 34 pour le middling fair, 31 à 32 pour le good ordinary, 28 à 29 pour le low middling, 33 à 34 pour le fair, 34 à 35 pour le strict middling ; comparativement, vers la clôture, des négociations nouvelles ont eu lieu à 32 1/2 pour le middling, 33 à 34 pour le middling fair, 28 à 29 pour le good ordinary